RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00111
Numéro SIREN : 893 085 142
Nom ou dénomination : A.A

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/007253

ALPHA
COMPTA
EXPERTISE ET CONSEIL

A.A

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : LIEUDIT ECOTIER
38390 CHARETTE
893 085 142 RCS VIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « A.A »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

DENIS EMONARD - GILLES GALLEGO - YVAN TEYSSIER

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
31 Rue Antoine Raybet - 69740 GENAS - Tél. **04 72 79 03 10** - Fax 04 78 90 05 63 - alphacompta@alpha.experts-comptables.fr
SARL AU CAPITAL DE 80 000 € - CODE NAF 6920 Z - SIREN 480 446 707

A l'associée unique,

En notre qualité de Commissaire à la transformation désignée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision des associés en date du 19 octobre 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et, de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

- À vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Génas, le 23 Octobre 2023

Le commissaire aux comptes

Denis EMONARD